

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



EN LIEN AVEC LA RADIATION DE SES TITRES

(conformément à l'article P.1.4.2 des Règles de marché non harmonisées d'Euronext Paris)

INITIEE PAR

HODIALL ET LES AUTRES MEMBRES DU CONCERT GATTAZ

PRESENTEE PAR



ODDO & CIE

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE HODIALL ET DES AUTRES MEMBRES DU CONCERT GATTAZ



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Hodiall et des autres membres du Concert GATTAZ a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 23 décembre 2016 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Hodiall et des autres membres du Concert GATTAZ.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Hodiall et les autres membres du Concert GATTAZ visant les actions de la société Radiall (l'« **Offre** ») sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°16-598 le 22 décembre 2016 en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et du groupe Radiall (www.radiall.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Hodiall (25, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers) et d'Oddo & Cie (12, boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09).

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2.	IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIETE HODIALL	4
2.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE HODIALL.....	4
2.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	4
2.1.2	<i>Siège social</i>	4
2.1.3	<i>Forme juridique et nationalité</i>	4
2.1.4	<i>Registre du commerce</i>	4
2.1.5	<i>Durée et date d'immatriculation</i>	4
2.1.6	<i>Objet social</i>	4
2.1.7	<i>Exercice social</i>	4
2.2	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE HODIALL	4
2.2.1	<i>Capital social</i>	4
2.2.2	<i>Forme des actions</i>	5
2.2.3	<i>Droits et obligations attachés aux actions</i>	5
2.2.4	<i>Cession et transmission des actions</i>	5
2.2.5	<i>Instruments financiers non représentatifs du capital</i>	5
2.2.6	<i>Autres titres donnant accès au capital</i>	5
2.2.7	<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	5
2.2.8	<i>Pactes d'actionnaires</i>	6
2.2.9	<i>Dividendes</i>	6
2.3	ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE HODIALL.....	6
2.3.1	<i>Directoire</i>	6
2.3.2	<i>Conseil de Surveillance</i>	7
2.3.3	<i>Commissaires aux Comptes</i>	8
2.4	DECISIONS DES ACTIONNAIRES	8
2.5	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE HODIALL	8
2.5.1	<i>Principales activités</i>	8
2.5.2	<i>Évènements exceptionnels et litiges</i>	9
2.6	INFORMATIONS FINANCIERES.....	9
2.6.1	<i>Patrimoine – Situation financière – Résultats</i>	9
2.6.2	<i>Modalités de financement de l'Offre</i>	9
3.	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DES AUTRES MEMBRES DU CONCERT GATTAZ	9
3.1	LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT RADIAL (SIR).....	9
3.1.1	<i>Informations générales concernant SIR</i>	9
3.1.2	<i>Informations relatives au capital de SIR</i>	10
3.1.3	<i>Administration, direction et contrôle de SIR</i>	11
3.1.4	<i>Décisions des associés</i>	11
3.1.5	<i>Description des activités de SIR</i>	11
3.2	LES PERSONNES PHYSIQUES MEMBRES DU CONCERT GATTAZ	12
4.	ATTESTATION RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT.....	12
	ANNEXE I – COMPTES CONSOLIDES DE HODIALL POUR L'EXERCICE 2015	13

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, les membres du concert familial Gattaz (le « **Concert** » ou l'« **Initiateur** ») se sont irrévocablement engagés auprès de l'AMF, au travers de Hodiall, à offrir aux actionnaires minoritaires de Radiall, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2.648.025,67 euros, dont le siège social est situé 25 rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 552 124 984 (la « **Société** » ou « **Radiall** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR0000050320, d'acquiescer la totalité de leurs actions Radiall au prix unitaire de 255 euros, payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** » ou l'« **Offre liée à la Radiation** »).

Le Concert, qui détient à la date de la Note d'Information 1.600.949 actions et 3.104.209 droits de vote de la Société, représentant 92,17% du capital et 95,80% des droits de vote, est constitué des personnes suivantes :

- Hodiall, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 50.014.620,87 euros, dont le siège social est situé 25 rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 403 236 532 (« **Hodiall** ») ;
- Société d'Investissement Radiall, société civile au capital de 6.677.266,95 euros, dont le siège social est situé 25 rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 342 257 169 (« **SIR** ») ;
- Monsieur Yvon Gattaz et Madame Geneviève Gattaz ;
- Monsieur Pierre Gattaz ; et
- les autres membres de la famille Gattaz.

L'Offre a été déposée par l'Initiateur à la demande de la Société, afin de remplir toutes les conditions posées par l'article P 1.4.2 des Règles de marché non harmonisées d'Euronext Paris, qui est entré en vigueur le 20 juillet 2015 et qui prévoit notamment qu'« *un Emetteur peut demander la radiation de ses Titres de capital à l'issue d'une offre publique simplifiée (« l'offre liée à la radiation »)* ».

C'est pourquoi la Société leur a demandé de déposer la présente offre publique simplifiée, afin de remplir formellement cette condition technique posée par Euronext Paris, étant cependant précisé que la Société a pris l'engagement de racheter ensuite (au prix de 240 euros) l'ensemble des actions qui auront éventuellement été apportées à l'offre liée à la radiation, de façon à ce que son initiateur puisse rembourser l'emprunt bancaire qui aura servi à leur acquisition.

Ces actions seront finalement annulées dans le cadre d'une réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 12 mai 2016 (huitième résolution), entraînant ainsi un effet relatif pour l'ensemble des actionnaires de Radiall n'ayant pas apporté leurs titres à l'offre liée à la radiation.

L'Offre porte sur la totalité des actions Radiall existantes non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, soit un nombre maximum de 136.037 actions à la date de la Note d'Information, étant précisé qu'il n'existe aucun autre titre de capital, instrument financier ou droit émis par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de celle-ci.

Il est néanmoins important de souligner que la radiation des actions de la Société du marché d'Euronext Paris interviendra automatiquement dès la publication des résultats de l'Offre, quels qu'ils soient.

Par décision en date du 9 décembre 2016, Euronext a en effet décidé d'accepter la demande de radiation déposée le 25 novembre 2016 par la Société, après avoir constaté que les conditions préalables posées à l'article P 1.4.2 des Règles de marché non harmonisées d'Euronext Paris étaient réunies et en précisant que le transfert sur le Marché Libre (compartiment des valeurs radiées du marché réglementé) n'était pas nécessaire.

A la suite de l'acceptation de la demande de radiation de Radiall par Euronext Paris, Radiall a immédiatement fait part au marché de sa décision d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale annuelle le versement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,30 euro par action afin d'associer l'ensemble de ses actionnaires à la satisfaction de voir ainsi l'aboutissement des efforts qu'elle a consentis depuis près de sept ans pour obtenir sa radiation.

Dans ces conditions, l'Initiateur a alors indiqué publiquement, le 9 décembre 2016, qu'il était prêt à faire un geste vis-à-vis des actionnaires minoritaires de Radiall, en améliorant le prix de son offre à 255 euros, ce qui le conduira potentiellement à mobiliser l'intégralité de la quote-part de dividende exceptionnel lui revenant, pour

supporter seul la charge financière de ces 15 euros supplémentaires par rapport au prix de 240 euros auquel les actions lui seront ensuite rachetées par Radiall.

L'Offre est présentée par Oddo & Cie qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la Note d'Information établie par l'Initiateur visée par l'AMF le 22 décembre 2016 sous le numéro 16-598 en application de la décision de conformité du même jour.

2. IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ HODIALL

2.1 Informations générales concernant la société Hodiall

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est « HODIALL ».

2.1.2 Siège social

Le siège social de Hodiall est situé 25, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers.

2.1.3 Forme juridique et nationalité

Hodiall a été constituée le 13 octobre 1995 sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

Hodiall est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 403 236 532.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

Hodiall a été immatriculée le 28 décembre 1995.

La durée de la société Hodiall est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par la collectivité des actionnaires.

2.1.6 Objet social

Hodiall a pour objet :

- la prise de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou immobilières, et particulièrement dans les sociétés du groupe Radiall ;
- l'animation et la promotion des sociétés dont elle détient le contrôle ;
- l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et titres de toute nature ;
- et généralement la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2 Informations relatives au capital social de la société Hodiall

2.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de la société Hodiall est de 50.014.620,87 euros, divisé en 3.280.744 actions, entièrement libérées.

2.2.2 Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social de Hodiall.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

1 – Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle présente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales d'actionnaires, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société Hodiall et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

2 – Les actionnaires de la société Hodiall ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'assemblée générale et aux statuts de la société Hodiall. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la société Hodiall.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la société Hodiall. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

3 – Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

2.2.4 Cession et transmission des actions

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société Hodiall, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Le mouvement est mentionné sur ces registres.

La transmission des actions, à titre gratuit, ou en suite de décès, s'opère dans les mêmes conditions, sur justification de la mutation dans les conditions légales.

Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable du Conseil de Surveillance de la société Hodiall.

2.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

2.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

2.2.7 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote de Hodiall est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote*	% du capital et des droits de vote
Pierre GATTAZ	1.088.364	33,17
Yvon et Geneviève GATTAZ	1.007.900	30,72
Bruno GATTAZ	556.845	16,97
Marielle GATTAZ, épouse DOISNEAU	556.845	16,97
Roselyne GATTAZ	35.395	1,08
Vincent GATTAZ	35.395	1,08
Total	3.280.744	100,00

* En Assemblée Générale Ordinaire (actions en pleine propriété et usufruit).

2.2.8 Pactes d'actionnaires

Les membres de la famille Gattaz ont conclu en date du 22 décembre 2010 un « pacte Dutreil » contenant un engagement collectif de conservation de leurs actions Hodiall, lequel a été prorogé par tacite reconduction. Ce pacte permet à ses signataires de bénéficier des dispositions de la Loi Dutreil concernant les successions.

2.2.9 Dividendes

Au titre des trois derniers exercices clos, Hodiall a procédé aux distributions suivantes :

- 0,29 euro par action au titre de l'exercice 2013 ;
- 0,48 euro par action au titre de l'exercice 2014 ;
- 0,48 euro par action au titre de l'exercice 2015.

2.3 Administration, direction et contrôle de la société Hodiall

Hodiall est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

2.3.1 Directoire

2.3.1.1 Président

A la date du présent document, Monsieur Pierre GATTAZ est Président du Directoire de la société Hodiall.

2.3.1.2 Composition

La société Hodiall est dirigée par un Directoire dont les membres sont obligatoirement des personnes physiques.

A la date du présent document, le Directoire de Hodiall est ainsi composé :

- Monsieur Pierre GATTAZ, Président ;
- Monsieur Guy DE ROYER.

2.3.1.3 Nomination – Durée du mandat

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Leur révocation peut être prononcée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance, sans pouvoir toutefois excéder cinq (5) personnes (ou sept (7) si les actions de la société Hodiall venaient à être admises sur un marché réglementé).

Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit, dans les deux (2) mois de la vacance, soit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé, soit pourvoir à la vacance.

Si le capital social devient inférieur à un montant fixé par les statuts de Hodiall, le Directoire peut n'être composé que d'une seule personne qui prend le titre de Directeur Général Unique.

La durée des fonctions des membres du Directoire est de quatre (4) ans. Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à quatre-vingts (80) ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

2.3.1.4 Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société Hodiall l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

2.3.1.5 Pouvoirs et obligations

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société Hodiall, dans la limite de l'objet social et sous réserves de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente Hodiall dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société Hodiall sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

2.3.1.6 Rémunération

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

2.3.2 Conseil de Surveillance

2.3.2.1 Composition

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) membres au moins et de vingt-quatre (24) membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins dix (10) actions.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

A la date du présent document, le Conseil de Surveillance de Hodiall est ainsi composé :

- Monsieur Yvon GATTAZ, Président ;
- Monsieur Bruno GATTAZ, Vice-président ;
- Madame Marielle GATTAZ, épouse DOISNEAU ;
- Madame Roselyne GATTAZ.

2.3.2.2 Nomination – Durée du mandat

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Ils peuvent être révoqués à tout moment par celle-ci.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membre du Conseil de Surveillance, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations provisoires sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est de six (6) ans. Le mandat expire à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de quatre-vingt-dix (90) ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

2.3.2.3 Président et Vice-Président

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. A la date du présent document, Monsieur Yvon GATTAZ est Président du Conseil de Surveillance et Monsieur Bruno GATTAZ est Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société Hodiall.

2.3.2.4 Délibérations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société Hodiall l'exige, sur convocation du Président ou du Vice-Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date ne pouvant être postérieure à quinze (15) jours lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président du Conseil de Surveillance est prépondérante en cas de partage.

Si le Conseil de Surveillance est composé de moins de cinq (5) membres et que deux (2) membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

2.3.2.5 Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société Hodiall par le Directoire. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Certaines décisions sont soumises à son autorisation préalable.

2.3.3 Commissaires aux Comptes

2.3.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

MAZARS
61, rue Henri Regnault – Tour Exaltis
92400 Courbevoie

FIDUS
12, rue de Ponthieu
75008 Paris

2.3.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Guillaume POTEL
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Monsieur Jean-Michel THIERRY
121, rue Haxo
75019 Paris

2.4 Décisions des actionnaires

Les assemblées générales d'actionnaires, ordinaires et extraordinaires, sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur pour les sociétés anonymes.

2.5 Description des activités de la société Hodiall

2.5.1 Principales activités

Hodiall est la société holding d'animation du groupe Radiall.

Les transactions entre la société Hodiall et la société Radiall sont régies par une convention de prestations de services. Cette convention prévoit que la société Hodiall s'engage envers Radiall à lui fournir son assistance et ses conseils dans l'accomplissement des opérations suivantes : stratégie du groupe, services financiers et fiscaux, gestion et communication financière, animation sociale, assistance juridique, secrétariat juridique, services administratifs et gestion des programmes d'assurance. Le montant de cette convention s'élève à 1.800.000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.5.2 Évènements exceptionnels et litiges

A la date du présent document, Hodiall n'a connaissance d'aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur son activité, son patrimoine, ses résultats ou sa situation financière.

2.6 Informations financières

2.6.1 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les comptes sociaux et consolidés de Hodiall pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Directoire au cours de sa réunion du 24 mars 2016.

Les comptes consolidés 2015 du groupe Hodiall figurent en **Annexe I** du présent document.

2.6.2 Modalités de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions Radiall visées par l'Offre représenterait, sur la base d'un prix d'Offre de 255 euros par action, un montant total d'environ 35 millions d'euros (hors frais divers et commissions).

Les actions apportées à l'Offre seront acquises par Hodiall. Le financement de l'Offre sera assuré par le recours à une ligne de crédit bancaire, qui sera ultérieurement remboursée par Hodiall en partie grâce au produit de la revente à Radiall de l'ensemble des actions acquises par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre à un prix de 240 euros par action et, pour le surplus, à hauteur de 15 euros supplémentaires qui ont été ajoutés au prix d'Offre, le 9 décembre 2016, par le réemploi de sa quote-part du dividende exceptionnel de 1,30 euro par action.

3. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DES AUTRES MEMBRES DU CONCERT GATTAZ

3.1 La Société d'Investissement Radiall (SIR)

3.1.1 Informations générales concernant SIR

3.1.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est « SOCIETE D'INVESTISSEMENT RADIALL ».

3.1.1.2 Siège social

Le siège social de SIR est situé 25, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers.

3.1.1.3 Forme juridique et nationalité

SIR a été constituée le 9 décembre 1986 sous la forme d'une société civile de droit français.

3.1.1.4 Registre du commerce

SIR est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 342 257 169.

3.1.1.5 Durée et date d'immatriculation

SIR a été immatriculée le 31 août 1987.

La durée de SIR est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée prononcée par décision extraordinaire de la collectivité des associés.

3.1.1.6 Objet social

SIR a pour objet :

- la prise de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou immobilières et ce, notamment dans la société Radiall ;
- l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et titres de toute nature ;
- et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

3.1.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.2 **Informations relatives au capital de SIR**

3.1.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de SIR est de 6.677.266,95 euros. Le capital social est divisé en parts réparties en trois catégories : A, B et C.

3.1.2.2 Droits et obligations attachés aux parts

Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Elle ouvre droit à répartition des bénéfices et du boni de liquidation.

Chaque part donne également droit de participer aux assemblées générales des associés et d'y voter.

Chaque part est indivisible à l'égard de SIR.

3.1.2.3 Cession et transmission des parts

Les parts sont librement cessibles entre associés détenant des parts sociales d'une même catégorie et librement cessibles et transmissibles aux successibles de chaque associé et entre époux dans le cas de la liquidation de communauté de biens entre eux.

Toutes les autres cessions au profit de tiers, conjoints ou ascendants sont soumises au respect de la clause de sortie conjointe, du droit de préemption et, le cas échéant, de la procédure d'agrément.

- Clause de sortie conjointe

Au cas où un associé envisagerait de céder tout ou partie de ses parts à un tiers (sauf cas ci-dessus), comme en cas de réalisation projetée de toute opération financière qui aurait pour effet, immédiatement ou à terme, de modifier sa participation ou lui faire perdre la qualité d'associé, celui-ci s'engage à permettre également à chacun de ses autres associés, s'ils le souhaitent, de céder leur propre participation dans SIR à ce tiers.

- Droit de préemption

Sauf cessions et transmissions libres, tout projet de cession de parts par les associés A et B sera soumis au droit de préemption des associés C. Sont visées les cessions, et plus généralement toute opération à titre gratuit ou onéreux entraînant un transfert en pleine-propriété, nue-propriété ou usufruit de parts, droits d'attribution ou droits de souscription à une augmentation de capital ainsi que de tous droits y donnant vocation.

- Procédure d'agrément

Dans l'hypothèse où tout ou partie des parts dont la cession est projetée n'aurait pas été préempté, l'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts doit le notifier à la société SIR et à chacun de ses associés et respecter la procédure d'agrément prévue par les statuts.

Les formalités visées ci-dessus sont réputées réalisées au cas où la demande de cession, de transmission ou d'apport a été préalablement agréée par l'assemblée des associés réunis dans la forme ordinaire, statuant à l'unanimité.

3.1.2.4 Instrument financiers non représentatifs du capital

Néant.

3.1.2.5 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

3.1.2.6 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote de SIR est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote*	% du capital et des droits de vote
HODIALL	104.920	23,95
Bruno GATTAZ	97.600	22,28
Marielle GATTAZ, épouse DOISNEAU	89.600	20,46
Roselyne GATTAZ	72.830	16,63
Vincent GATTAZ	72.830	16,63
Yvon et Geneviève GATTAZ	210	0,05
Pierre GATTAZ	10	0,00
Total	438.000	100,00

* En Assemblée Générale Ordinaire (actions en pleine propriété et usufruit).

3.1.2.7 Pacte d'associés

A la connaissance de la société SIR, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur ses titres.

3.1.2.8 Dividendes

Au titre des trois derniers exercices clos, SIR a procédé aux distributions suivantes :

- 0,99 euro par action au titre de l'exercice 2013 ;
- 1,06 euro par action au titre de l'exercice 2014 ;
- 1,67 euro par action au titre de l'exercice 2015.

3.1.3 Administration, direction et contrôle de SIR

A la date du présent document, SIR est administrée par deux gérants associés : Monsieur Yvon GATTAZ et Monsieur Pierre GATTAZ. Les gérants sont nommés et révoqués par décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Monsieur Yvon GATTAZ est nommé aux fonctions de gérant pour une durée illimitée. Monsieur Pierre GATTAZ est nommé aux fonctions de gérant pour une durée de six (6) années à compter du 16 décembre 2011.

Dans les rapports avec les tiers, la gérance engage la société SIR par les actes entrant dans l'objet social. Dans les rapports entre associés, la gérance peut accomplir tous les actes de gestion que demande l'intérêt de SIR.

La gérance rend compte, au moins une fois dans l'année, de sa gestion aux associés.

3.1.4 Décisions des associés

Les décisions collectives des associés sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires. Les décisions ordinaires ne sont valablement prises que si elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions extraordinaires ne sont valablement prises que si elles ont été adoptées par des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente de parts.

3.1.5 Description des activités de SIR

SIR regroupe des participations de certains membres de la famille Gattaz au sein de la société Radiall.

Son activité porte sur la prise de participations dans toutes sociétés commerciales, financières ou immobilières, et en particulier dans les sociétés du groupe Radiall, sur la gestion des valeurs mobilières et titres de toute nature qu'elle détient, et plus généralement sur l'animation et la promotion des sociétés qu'elle contrôle.

3.2 Les personnes physiques membres du Concert Gattaz

La société Radiall ayant été cofondée en 1952 par les frères Yvon et Lucien GATTAZ, il est précisé que les personnes physiques membres du Concert sont toutes membres de la famille GATTAZ :

Membre du Concert	Radiall	Hodiall	SIR
Pierre GATTAZ	Président du Directoire	Président du Directoire	Associé Gérant
Yvon GATTAZ	Président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance	Associé Gérant
Bruno GATTAZ	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Associé
Roselyne GATTAZ	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Associée
Marielle GATTAZ, épouse DOISNEAU	-	Membre du Conseil de Surveillance	Associée
Geneviève GATTAZ	-	-	Associée
Vincent GATTAZ	-	-	Associé
Alicia GATTAZ	Membre du Conseil de Surveillance	-	-
Mathieu GATTAZ	Membre du Conseil de Surveillance	-	-
Guillaume GATTAZ	-	-	-
Thibault GATTAZ	-	-	-
Manon GATTAZ	-	-	-

4. ATTESTATION RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 23 décembre 2016 auprès de l'AMF et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Hodiall et les autres membres du concert Gattaz et visant les actions de la société Radiall.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 23 décembre 2016,

Hodiall, en qualité de chef de file du Concert
Représentée par Monsieur Pierre Gattaz, Président du Directoire

ANNEXE I – COMPTES CONSOLIDES DE HODIALL POUR L'EXERCICE 2015

	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014 *
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	Note 5	11 637	9 398
Ecart d'acquisition	Note 5	12 631	8 450
Immobilisations corporelles	Note 6	63 703	58 145
Titres des entreprises associées et coentreprises	Note 7	18 618	15 599
Immobilisations financières	Note 8	1 984	1 764
Impôts différés actifs	Note 18	4 564	3 651
ACTIFS NON COURANTS		113 137	97 007
Stocks	Note 9	57 329	51 612
Créances clients et comptes rattachés	Note 10	49 512	44 771
Autres créances	Note 11	14 273	13 866
Impôts sur le résultat	Note 18	8 606	6 738
Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	Note 12	5 009	9 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	Note 12	73 097	69 717
ACTIFS COURANTS		207 826	196 113
TOTAL ACTIFS		320 963	293 120
Capital		50 015	50 015
Primes		9 333	9 333
Réserve groupe		30 679	25 600
Ecart de conversion		10 589	5 203
Résultat part du groupe		15 872	17 501
Intérêts minoritaires		99 922	95 225
CAPITAUX PROPRES	Note 13	216 410	202 876
Impôts différés passifs	Note 18	5 243	4 138
Dettes financières à long terme	Note 15	20 427	12 448
Provisions non courantes	Note 14	10 467	10 480
PASSIFS NON COURANTS		36 137	27 066
Dettes financières à court terme	Note 15	3 937	1 158
Dettes fournisseurs		27 632	25 814
Autres dettes	Note 16	34 583	35 078
Provisions courantes	Note 14	1 009	784
Impôts sur le résultat	Note 18	1 256	344
PASSIFS COURANTS		68 416	63 178
TOTAL PAS SIF		320 963	293 120

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015

	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014 *
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'Affaires	Note 4	289 906	279 220
Autres produits d'exploitation			
Produits des activités ordinaires		289 906	279 220
Achats consommés		-78 669	-79 680
Variation des stocks d'en cours et de produits finis		41	4 219
Charges de personnel	Note 19	-109 332	-104 983
Charges externes		-44 127	-38 992
Impôts et taxes		-3 040	-2 884
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	-129	1 162
Dépréciations de l'actif non courant	Note 22	-10 441	-10 081
Dépréciations de l'actif courant et dotations aux provisions	Note 23	-1 634	-2 497
Quote-part de résultat des entreprises associées		1 764	1 312
Résultat opérationnel courant		44 339	46 796
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires		15,29%	16,76%
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 24	-586	-751
Résultat opérationnel		43 753	46 045
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires		15,09%	16,49%
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		801	507
Coût de l'endettement financier brut		-795	-649
Coût de l'endettement financier net		6	-142
Autres produits et charges financières	Note 25	-2 033	-1 202
Charges d'impôt	Note 18	-12 529	-9 583
Résultat Net		29 198	35 118
Résultat Minoritaire		13 325	17 617
Résultat Net Part Groupe		15 872	17 501
Résultat par action (en euros)	Note 13	4,84	5,33
Résultat dilué par action (en euros)	Note 13	4,84	5,33

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »)

État du résultat global consolidé

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014 *
Résultat net de la période	29 198	35 118
Reconnaissance des gains (et pertes) actuariels sur les engagements de retraite en autres éléments du résultat global	284	-2 169
Impôts différés sur les reconnaissances de gains et pertes actuariels	-94	723
Éléments non recyclables en compte de résultat	190	-1 446
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	485	-469
Impôts différés sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers	-163	156
Ecart de conversion	9 564	9 389
Éléments recyclables en compte de résultat	9 886	9 076
Total des autres éléments du résultat global	10 076	7 630
Total des produits et charges reconnus sur la période	39 273	42 748
Attribuables aux		
- actionnaires de Radiall SA	21 770	21 069
- intérêts minoritaires	17 503	21 679

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat groupe	15 872	17 501
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	13 325	17 617
Résultats non distribués des entreprises associées	-1 764	-1 312
Dotations nettes aux amortissements	10 576	9 651
Variation nettes des provisions	-239	1 111
Variation de juste valeur sur couverture non efficace	-516	698
+/- Valeurs de cession	110	336
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	586	751
Charges d'intérêt	795	649
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12 529	9 583
Capacité d'autofinancement	51 274	56 585
Variation de stocks	-1 652	-3 340
Variation des créances d'exploitation	996	1 276
Variation des dettes d'exploitation	-2 116	-997
Variation des autres actifs et passifs	-1 794	6 869
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 566	3 808
Intérêts décaissés	-786	-639
Impôts décaissés	-13 809	-14 619
Flux de trésorerie généré par l'activité	32 113	45 135
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 198	-443
Acquisition d'immobilisations corporelles	-10 263	-10 068
Acquisition d'immobilisations financières	-183	-1 504
Cessions d'immobilisations - Corporelles et Incorporelles	787	1 666
Cession et Remboursement d'immobilisations financières	38	67
Trésorerie nette sur acquisitions / cessions de filiales	-12 739	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-24 558	-10 282
Dividendes versés aux actionnaires de HODIALL	-1 575	-951
Dividendes versés aux minoritaires	-2 359	-1 747
Dividendes reçus des sociétés associées	111	104
Achats et cessions d'actions propres		90
Encaissements provenant des emprunts	7 900	750
Remboursement d'emprunts	-2 264	-3 005
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 813	-4 759
Incidence des variations de taux de change	-10 388	14
Variation de la trésorerie	-1 020	30 108
Trésorerie à l'ouverture	79 126	49 018
Trésorerie à la clôture	78 106	79 126
<i>dont Autres actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<i>5 009</i>	<i>9 409</i>
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs</i>	<i>73 097</i>	<i>69 717</i>

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Coût de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres nets au 31/12/2013	3 289 744	50 015	9 333	25 702	730	85 770	75 158	189 323
Incidence de l'application de l'interprétation IFRIC 21				55		55	55	165
Capitaux propres au 31/12/2013*	3 289 744	50 015	9 333	25 750	730	85 825	75 213	189 527
Autres éléments du résultat global				-927	4 483	3 556	4 074	7 630
Résultat de la période				17 457		17 487	17 605	35 032
Dividendes				-281		-281	-1 747	-3 658
Mouvement de première				1 659		1 659	43	1 732
Incidence de l'application de l'interprétation IFRIC 21				14		14	13	35
Capitaux propres au 31/12/2014*	3 289 744	50 015	9 333	42 101	5 203	107 852	95 224	232 375
Autres éléments du résultat global				512	5 206	5 556	4 175	10 076
Résultat de la période				15 572		15 572	13 325	29 198
Dividendes				-1 575		-1 575	-2 359	-3 933
Mouvement de première				-11 282		-11 282	-10 447	-21 529
Capitaux propres au 31/12/2015	3 289 744	50 015	9 333	46 546	10 593	116 405	99 922	216 411

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

Comparabilité des exercices

L'interprétation IFRIC21, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, traite de la comptabilisation des passifs au titre des taxes dues. Ce texte impose de comptabiliser les taxes à la date de leur fait générateur et non plus de manière progressive, excepté si le fait générateur de la taxe est progressif. Les principales taxes concernées par ce nouveau texte sont la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S, taxe assise sur le chiffre d'affaires des sociétés françaises) ainsi que les taxes foncières.

L'interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers présentés au titre des périodes comparatives ont été retraités. L'impact sur les comptes de bilan publiés antérieurement est le suivant :

	31 Décembre 2013 publié (Rapport Annuel 2014)	Impact application IFRIC21	1 ^{er} Janvier 2014 retraité	31 Décembre 2014 publié	Impact IFRIC21	31 Décembre 2014 retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>						
CAPIT AUX PROPRES	180 828	163	181 098	202 882	194	202 878
PASSIFS NON COURANTS	28 871	84	28 786	28 868	97	27 888
PASSIFS COURANTS	63 140	-252	62 888	63 468	-251	63 178
TOTAL PASSIFS	240 740		240 740	285 120		285 120

L'impact sur le compte de résultat publié antérieurement est le suivant :

	31 Décembre 2014 publié	Impact IFRIC21	31 Décembre 2014 retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'Affaires	279 220		279 220
Produits de activités ordinaires	279 220		279 220
Résultat opérationnel courant	46 757	39	46 796
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires	16,75%		16,78%
Résultat opérationnel	46 006	39	46 045
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires	16,48%		16,49%
Charges d'impôt	-9 570	-13	-9 583
Résultat Net	35 092	26	35 118
Résultat Minoritaire	17 608	12	17 617
Résultat Net Part Groupe	17 487	14	17 501
Résultat par action (en euros)	5,33		5,33
Résultat dilué par action (en euros)	5,33		5,33

L'impact sur le tableau de flux de trésorerie publié antérieurement est le suivant :

	31 Décembre 2014 publié	Impact IFRIC21	31 Décembre 2014 retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capacité d'autofinancement	56 546	39	56 585
Variation du besoin en fonds de roulement	3 847	-39	3 808
Intérêts décaissés	-639		-639
Impôts décaissés	-14 619		-14 619
Flux de trésorerie générés par l'activité	45 135		45 135
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-10 282		-10 282
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-4 759		-4 759
Incidence des variations de taux de change	14		14
Variation de la trésorerie	30 108		30 108
Trésorerie à l'ouverture	49 018		49 018
Trésorerie à la clôture	79 126		79 126
dont Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	0 400		0 400
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	69 717		69 717

Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015

Note 1 - Présentation générale

La société holding HODIALL a une participation dans la société holding S.I.R. (SOCIETE D' INVESTISSEMENT RADIALL) et dans le Groupe RADIALL, groupe industriel spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques. Radiall est un acteur reconnu dans ses marchés: les Télécommunications, les applications Militaires et Aéronautiques, l'Automobile. Très tourné vers l'international, le Groupe est présent sur les cinq continents par le biais de ses filiales et d'un réseau actif d'agents et de distributeurs.

Le chiffre d'affaires de HODIALL n'est pas lié à une activité saisonnière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance de Hodiall le 24 mars 2016.

Note 2 - Principes comptables

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de l'exercice 2015 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS et les interprétations de l'IFRS-IC applicables au 31 décembre 2015 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

2.2 Normes et interprétations appliquées

2.2.1 D'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015

Le Groupe applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » : Les impacts de l'application de l'interprétation IFRIC21 sur les états financiers du Groupe sont détaillés dans le paragraphe Comparabilité des exercices.

- Les améliorations annuelles des IFRS 2011-2013 : Les améliorations annuelles des IFRS 2011-2013 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.2.2 D'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2015

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB mais dont l'application n'est pas obligatoire en 2015 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne :

- l'amendement IAS 19 sur les cotisations des membres du personnel
- l'amendement IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »,

- l'amendement IAS 16 et IAS 38 sur les méthodes d'amortissement acceptables
- l'amendement IAS 1 « Pertinence de l'information financière »,
- les améliorations annuelles des IFRS 2010-2012,
Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- la norme IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients », applicable à compter du 1er janvier 2018,
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers », applicable à compter du 1er janvier 2018,
- la norme IFRS 16 « Locations », applicable à compter du 1er janvier 2019,
- l'amendement IAS 12 « Reconnaissance des actifs d'impôts différés sur pertes non réalisées », applicable à compter du 1er janvier 2017.

Les impacts de ces textes sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs tel que préconisé par les normes IFRS. Ces catégories sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers du groupe Hodiall pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent :

- Les états financiers de la société Hodiall SA
- Les états financiers de ses filiales
- La quote-part dans l'actif net de la SIR (société mise en équivalence)

La liste des filiales, coentreprises et sociétés associées du groupe est présentée dans la note 3.

2.4 Conversion des éléments en devises

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de Radiall et la devise de présentation du groupe.

Etats financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan. Les différences de change résultant de l'application de ce cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion.
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les entreprises du Groupe dans la monnaie de fonctionnement au cours moyen du mois de la transaction.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont

converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat en « *Autres produits et charges d'exploitation* » ou en « *Autres produits et charges financiers* » selon la nature des flux ou des créances et dettes auxquels ils se rapportent.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupes en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « *Ecart de conversion* ».

La comptabilisation des instruments de couverture de change est décrite dans la note 17.2 de la présente annexe.

Les principaux cours de clôture retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant la contre-valeur d'un euro en unité de devise étrangère).

	2016		2014	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD	1,069	1,110	1,214	1,329
CNY	7,061	6,973	7,536	8,188
GBP	0,734	0,726	0,779	0,806
HKD	8,438	8,502	9,417	10,306
JPY	131,070	134,286	145,230	140,377
INR	72,022	71,175	76,719	81,069

2.5 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment :

- de la détermination des éventuelles dépréciations des actifs corporels et incorporels,
- de la détermination du montant des provisions pour risques et charges,
- des avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la probabilité du maintien du personnel dans le groupe jusqu'au départ à la retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation et le taux d'inflation,
- des dépréciations des stocks,
- des impôts différés actifs,
- et de certains éléments du passif financier.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date de clôture. Celles-ci peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.6 Frais d'étude de recherche et de développement

Les frais d'étude et de recherche ne sont pas immobilisables.

Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement sont amortis en fonction des quantités de produits livrés sur la base des contrats initiaux.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont constituées principalement de brevets, licences, marques, portefeuille clients et de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement linéaire est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie :

- Licences et brevets : Durée contractuelle sans excéder 10 ans ;
- Marques : Non amorties lorsqu'elles sont à durée de vie indéfinie : dans ce cas, elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuel ;
- Portefeuille client : Durée déterminée lors de l'acquisition sans pouvoir excéder 20 ans ;
- Logiciels : 4 à 8 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles*, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus sauf s'ils ont pour conséquence d'augmenter de manière significative les performances de l'actif en termes de capacité, d'amélioration de la qualité ou de durée de vie.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « *Contrats de location* », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle estimée. Sauf cas particulier les valeurs résiduelles sont nulles.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations. Le groupe ne possède aucune immobilisation dont la durée de construction justifie la capitalisation de coûts d'emprunt dans son prix de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 20 ans
- Matériels informatiques : 3 à 4 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

2.9 Perte de valeur des actifs

Principes

La direction réexamine la valeur des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours chaque fois qu'un indice interne ou externe (ex : événements ou modifications d'environnement de marché) indique un risque de perte de valeur de ces actifs.

En outre, conformément aux normes comptables appliquées, les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation, mis en œuvre au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf exception.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition, le cas échéant. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT identifiées dans le Groupe sont le plus souvent des entités juridiques.

Méthodologie retenue

La **valeur recouvrable** est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession), telles que définies ci-après pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminées :

- A partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'unité génératrice de trésorerie sur la durée du plan (trois ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;
- Par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

La **valeur d'utilité** de chaque UGT ou groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les plans pluriannuelles établis par la Direction. Les hypothèses clés utilisées sont :

- la croissance des ventes ;
- les taux de marge brute ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance retenu au-delà de la durée des plans.

Les taux de croissance des ventes sont déterminés en fonction des analyses de marchés réalisées en interne et sur la base des informations externes disponibles. Les taux de marge brute retenus sont ceux constatés sur une base historique, ajustés en fonction des budgets du Groupe.

La **juste valeur** (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (cours de bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires ou comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel pour la différence.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la dépréciation du goodwill de l'UGT, et, pour le solde, au prorata des valeurs nettes comptables des autres actifs de l'UGT.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée déduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.10 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés et d'autres titres ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers décrites ci-après. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jus qu'alors dans les autres éléments du résultat global, est transféré dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale, compte tenu de leur échéance à court terme. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

La ligne **Trésorerie et équivalents de trésorerie** inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Conformément à la norme IAS 7 « tableau des flux de trésorerie », le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois. Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre trois et 12 mois sont présentés en **Autres actifs financiers de gestion de trésorerie**.

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur (qui correspond à leur valeur nominale, compte tenu des caractéristiques simples de ces instruments), nette des frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés dans le résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

En l'absence de relation de couverture, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée au compte de résultat en autres produits et charges financiers.

Lorsque les couvertures constituées par le Groupe répondent aux exigences de formalisation et d'adossement nécessaires à la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

2.11 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Les dépréciations de stocks sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

2.12 Impôts différés

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilancielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue),
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt différé sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus en autres éléments du résultat global sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les effets fiscaux éventuels de transactions de capitaux propres sont enregistrés directement dans les capitaux propres, et non dans le compte de résultat.

2.13 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en capitaux propres.

2.14 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.15 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les sommes versées par Radial à ses salariés sont évaluées suivant le régime des cotisations définies ou suivant le régime des prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation du Groupe porte sur des montants futurs. Les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation, qui est intégré au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des salaires ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans sauf lorsque des modifications d'hypothèses nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Le coût financier est comptabilisé en charges de personnel. Selon la norme IAS 19 révisée adoptée par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, les gains et pertes actuariels nets de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans le montant de la provision pour retraite et avantages assimilés en contrepartie des autres éléments du résultat global.

2.16 Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes de connecteurs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Celle-ci correspond généralement à la date de livraison. Les escomptes accordés aux clients sont comptabilisés dans le poste « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires de Radiall n'est pas lié à une activité saisonnière.

2.17 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat dilué par action est identique au résultat par action, en l'absence d'instruments dilutifs au sein du Groupe Radiall.

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 Evolution du périmètre

Acquisition de Van-System

Le 29 juillet 2015, Radiall a acquis 100% du capital et des droits de vote des sociétés Van-System Srl (Italie), et Van-System Swiss SA. Le groupe Van-System conçoit et fabrique des connecteurs électriques pour les applications professionnelles. Le prix d'acquisition a été déterminé en considérant la juste valeur de la contrepartie transférée au 31 décembre 2015 (3 780 milliers d'euros) et la juste valeur des engagements donnés sur le versement d'un complément de prix qui sera versé au cours de l'exercice 2018. La détermination du montant de ce complément de prix dépend notamment de conditions de performances Van-System Srl et Van-System Swiss SA jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Sa juste valeur a été estimée au 31 décembre 2015 à 1 070 milliers d'euros et a été enregistré en dettes financières à long terme conformément à IFRS 3R.

L'état de la situation financière consolidé intègre dans ses comptes 100% de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Van-System Srl et Van-System Swiss SA. Le prix d'acquisition et son affectation, ainsi que l'évaluation des incorporels des deux sociétés, seront finalisés dans le délai de 12 mois à compter de la date de clôture prescrit par les normes comptables, et correspondent à la meilleure évaluation du Groupe à la date de clôture.

Afin de se conformer aux règles de dépréciation en vigueur au sein du Groupe, une provision pour dépréciation des stocks de 698 milliers d'euros nets d'impôts différés a été enregistrée sur le bilan d'ouverture de la société Van-System Srl.

en milliers d'euros	Au 29 juillet 2015		
	Actif Net à sa valeur comptable avant acquisition	Actif Net réévalué en juste valeur à la date d'acquisition	Différence
Actifs Non Courants	637	936	299
Actifs Courants	8 125	9 131	-106
Total Actifs (A)	8 764	9 966	-120
Passifs non courants	2 195	2 195	0
Passifs courants	3 072	3 072	0
Total Passifs (B)	5 267	5 267	0
Actif Net (A-B)	1 497	700	-800
Coût d'acquisition provision		4 051	
Prix d'acquisition		4 850	

Les coûts d'acquisition relatifs à cette opération se sont élevés à 185 milliers d'euros et ont été enregistrés au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015.

2.18 Parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Au regard du caractère non-significatif des contributions des deux sociétés Van-System Srl et Van-System Swiss SA au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé, l'établissement de pro formas "rétrospectifs" et "prospectifs" tels que requis par la norme IFRS 3 n'est pas apparu nécessaire.

Rachat des minoritaires de Shanghai Radiall Electronics Co Ltd

Le 21 juillet 2015, Radiall a acquis la participation détenue par la société Feilq[Shanghai Co Ltd dans le capital de Shanghai Radiall Electronics Co Ltd (20%) pour un montant de 45,66 millions de RMB.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, l'opération a été traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires. La différence entre le montant de la transaction et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires, d'un montant de 204 milliers d'euros, a été enregistrée en capitaux propres part du Groupe. Le paiement des titres en numéraire a été inscrit en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice.

Rachat des minoritaires de Radiall SA

Sur le courant de l'exercice 2015, Radiall a racheté un total de 73 000 titres Radiall à des minoritaires pour un montant total de 15 561 milliers d'euros. Le 19 octobre 2015, 40 000 titres Radiall ont été cédés à Radiall SA. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention d'actions Radiall est de 55,49% au 31 décembre 2015 contre 52,44% au 31 décembre 2014.

3.2 Liste des sociétés consolidées

Intégration globale	Pays	Zone géographique	% d'intérêt	% de contrôle
Hodiall	France	France	100 %	100%
Radiall	France	France	55 %	55 %
Radiall Ventures SA	France	France	55 %	100 %
Industrie Doloise de Micro-Mécanique SA	France	France	55 %	100 %
Van-System Srl	Italie	Europe	55 %	100%
Van-System Swiss SA	Suisse	Europe	55 %	100%
Radiall Systems SA	France	France	55 %	100 %
Radiall Ltd.	G. Bretagne	Europe	55 %	100 %
Radiall G.m.b.H.	Allemagne	Europe	55 %	100 %
Radiall B.V.	Pays-Bas	Europe	55 %	100 %
Radiall A.B.	Suède	Europe	55 %	100 %
Radiall Elettronica Srl	Italie	Europe	55 %	100 %
Radiall America Inc.	Etats-Unis	Amériques	55 %	100 %
Radiall USA	Etats-Unis	Amériques	55 %	100 %
Radiall do Brasil	Bésil	Amériques	55 %	99 %
Radiall Electronics (Asia) Ltd.	Chine	Asie	30 %	55 %
Radiall International Ltd.	Chine	Asie	55 %	100 %
Radiall India Private Ltd.	Inde	Asie	55 %	100 %
Nihon Radiall KK	Japon	Asie	55 %	100 %
Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd.	Chine	Asie	53 %	96 %
Mise en équivalence	Pays	Zone géographique	% d'intérêt	% de contrôle
SIR	France	France	24%	24%
Raydiall SAS	France	France	23%	50%

Au 31 décembre 2015, le pourcentage d'intérêt de HODIALL dans le Groupe RADIALL était de 55,49%, contre 52,44% au 31 décembre 2014.

La Société d'Investissement Radiall (S.I.R.) est une société holding dont le seul objet est de gérer une participation dans la société RADIALL S.A. La S.I.R. détient à la fois des titres RADIALL en pleine propriété, et des titres RADIALL en nue-propiété :

	31 déc. 2014	31 déc. 2015
Quote-part de RADIALL détenue en pleine propriété	16.21 %	16.56 %
Quote-part de RADIALL détenue en nue-propiété	17.10 %	17.48 %
Total participation SIR dans Radiall	33.29 %	34.05%

Au regard des principes de consolidation du Groupe HODIALL, la S.I.R. exerce une influence notable sur RADIALL. En conséquence, à chaque clôture, la S.I.R. procède à la mise en équivalence des titres RADIALL. HODIALL consolide ensuite les titres de la S.I.R. selon la méthode de la mise en équivalence.

A noter qu'en l'absence d'éléments de fait étayant le contrôle exercé par HODIALL sur la S.I.R., le Groupe HODIALL a considéré que les titres RADIALL détenus par la S.I.R. ne peuvent pas être pris en compte pour déterminer le pourcentage d'intérêts de HODIALL sur RADIALL. Le pourcentage de détention de la SIR par Hodiall est de 23.95%, et n'a pas évolué au cours de l'exercice 2015.

3.3 Participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont la SIR et Raydial :

(en milliers d'euros)	Raydial		(en milliers d'euros)	SIR	
	2015	2014		2015	2014
Chiffre d'affaires	14 980	11 544	Chiffre d'affaires		
Quote-part dans le résultat net consolidé	618	104	Quote-part dans le résultat net consolidé	1 146	1 208
Actifs non courants	4 409	3 800	Actifs non courants	68 793	58 936
Actifs courants	6 948	5 956	Actifs courants	273	170
Passifs non courants	390	433	Passifs non courants		
Passifs courants	6 818	6 236	Passifs courants		

Note 4 - Information sectorielle

4.1 Secteurs d'activité et zones géographiques

Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles présentées sont des informations internes revues et utilisées par les principaux décideurs opérationnels, qui reposent à la fois sur un pôle d'activité et quatre zones géographiques. Radiall a une activité principale prépondérante qui est la fabrication de connecteurs et de composants associés, trouvant leurs débouchés dans les applications électroniques. Radiall considère opérer sur un seul secteur d'activité. Les quatre zones géographiques déterminées par Radiall sont : France, Europe hors France, Amériques et Asie. Les informations présentées en Note 4.2 sont établies sur la base de l'implantation géographique des clients. C'est sur la base des données de ce secteur d'activité et des zones d'activité que sont évaluées les performances du Groupe.

4.2 Informations par zones géographique d'implantation des filiales

2015 (en milliers d'euros)	France	Europe hors France	Amériques	Asie	Elimination comptes réciproques	Total
Ventes interzones	91 864	-3 167	11 724	23 672	-124 093	
Total	175 949	20 091	138 635	79 324	-124 093	289 906
Autres produits et charges opérationnels non courants				-586		-586
Résultat opérationnel	10 654	1 327	22 177	9 595		43 753
Impôts sur les sociétés	-2 180	-370	-7 988	-1 990		-12 529
Résultat Net Part Groupe	3 132	546	7 871	4 322		15 872
Dépréciations de l'actif non courant	-6 008	-105	-3 189	-1 139		-10 441
Investissements immobilisations incorporelles	2 189	0		9		2 198
Investissements immobilisations corporelles	6 721	70	1 881	1 591		10 263

2014*	France	Europe hors France	Amériques	Asie	Elimination comptes réciproques	Total
Ventes interzones	88 272	2 390	11 662	26 362	-128 686	
Total	173 859	25 002	124 302	84 743	-128 686	279 220
Autres produits et charges opérationnels non courants	-273			-478		-751
Résultat Opérationnel	11 231	1 250	20 340	13 224		46 045
Impôts sur les sociétés	197	-347	-7 276	-2 157		-9 583
Résultat Net Part Groupe	5 601	479	6 859	4 562		17 501
Dépréciations de l'actif non courant	-6 499	-9	-2 503	-1 069		-10 081
Investissements immobilisations incorporelles	356			88		443
Investissements immobilisations corporelles	6 387	2	1 759	1 921		10 069

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices ».

Note 5 - Ecarts d'acquisition et immobilisation incorporelles

5.1 Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)

31 Décembre 2014	8 450
Augmentation	
Diminution	
Dépréciation	-586
Change	716
Variation de périmètre	4 051
Autres	
31 Décembre 2015	12 631

5.2 Détail des écarts d'acquisition en valeur nette

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Radiall Shanghai	1 683	1 576
Radiall USA	5 502	4 934
Radiall India		545
Van-System	4 051	
I.D.M.M	1 395	1 395
TOTAL	12 631	8 450

5.3 Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs à durée de vie indéterminée

En 2015, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées chaque année, le Groupe a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT.

La description des méthodes utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition figure dans la note 2.10.

Présentation des hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Zone	Actifs testés	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
		2015	2014	2015	2014
Etats-Unis	Radiall USA	11,3%	11,0%	2%	2%
	Marque AEP	11,3%	11,0%	2%	2%
Europe	I.D.M.M	8,6%	11,6%	2%	2%
Chine	Radiall Shanghai	12,0%	10,4%	2%	2%
Inde	Radiall India	16,4%	14,3%	2%	2%

Sensibilité des valeurs recouvrables :

Pour chacune des UGT significatives, la sensibilité des tests de dépréciation à une variation de chacune des principales hypothèses a été analysée. Le Groupe a déterminé les variations raisonnablement possibles des hypothèses clés suivantes, prises isolément :

- des prévisions de chiffres d'affaires inférieures de 10% par rapport aux prévisions ;
- une dégradation de la marge brute de 5% ;
- une hausse du taux d'actualisation de 100 bps ;
- un taux de croissance à l'infini de 1% au lieu de 2%.

Le test a été mis en œuvre par Radiall au 31 décembre 2015 sur la base de valeurs recouvrables déterminées en interne.

À l'issue de ces examens, la Direction a conclu que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT testée excédait sa valeur comptable au 31 décembre 2015, à l'exception :

- de l'écart d'acquisition Radiall India Ltd dont les analyses ont conduit à constater un indice de perte de valeur, et pour lequel une dépréciation de 586 K€ a été constatée au 31 décembre 2015.

Cette dépréciation a été comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

5.4 Immobilisations incorporelles

VALEUR NETTE	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Total
31 Décembre 2014	344	10 249	70	7 929	21 592
Acquisitions		257		1 941	2 208
Sorties		-11			-11
Change		734		799	1 533
Variation de périmètre		12			12
Autres		-120		-99	-219
31 Décembre 2015	344	11 200	70	10 473	22 107

VALEUR NETTE	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Total
31 Décembre 2014	-344	-10 017	-70	-8 062	-18 593
Acquisitions		-629		-74	-703
Sorties		11			11
Change		-162		-129	-291
Variation de périmètre		-9			-9
Autres					
31 Décembre 2015	-344	-10 797	-70	-8 265	-19 476
VALEUR BRUTE 2014	3 224	3 224		9 299	9 299
VALEUR BRUTE 2015	3 224	3 224		9 405	9 405

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Evolution de la valeur nette comptable

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immos corporelles	Immobilisations en cours	Total
31 Décembre 2014	1 214	34 795	110 126	7 865	6 609	160 609
Acquisitions		743	5 756	800	5 592	12 891
Cessions		-505	-1 721	-531	-570	-3 328
Change	35	745	3 540	158	142	4 620
Variation de périmètre			2 740	244	8	2 991
Autres		214	2 227	82	-2 576	-53
31 Décembre 2015	1 249	35 995	122 666	8 621	9 203	177 733

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immos corporelles	Immobilisations en cours	Total
31 Décembre 2014		-20 796	-75 666	-6 000		-102 465
Dotations		-1 536	-7 569	-582		-9 688
Cessions		625	1 567	398		2 590
Change		-345	-1 858	-95		-2 298
Variation de périmètre		0	-1 963	-229		-2 192
Autres		-1	3	-2		3
31 Décembre 2015		-22 054	-85 487	-6 490		-114 030
Valeur nette 2014	1 214	13 999	34 460	1 865	6 609	58 145
Valeur nette 2015	1 249	13 941	37 179	2 131	9 203	63 703

6.2 Immobilisations en location financement

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immobilisation technique A	Autres immos corporelles A	Total
Valeur nette 2014	251	2 776	3 252		6 279
Valeur nette 2015	251	2 328	3 257		5 836

Note 7 – Titres des entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées du périmètre HODIALL sont Raydiall et S.I.R :

(en milliers d'euros)	
1 ^{er} Janvier 2014	12 771
Quote-part de résultat net	1 312
Produits et charges enregistrés dans les capitaux propres	523
Quote-part de résultat Radiall attribué aux usagers	1 275
Distribution de dividendes (Radiall et S.I.R)	-321
Variation du pourcentage de détention	21
Autres	18
31 Décembre 2014	15 599
Quote-part de résultat net	1 764
Produits et charges enregistrés dans les capitaux propres	768
Quote-part de résultat Radiall attribué aux usagers	1 209
Distribution de dividendes (Radiall et S.I.R)	-306
Variation de périmètre	-616
Variation du pourcentage de détention	110
Autres	89
31 Décembre 2015	18 618

Note 8 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	
31 Décembre 2014	1 784
Acquisitions	183
Cessions	-38
Change	5
Variation de périmètre	70
Autres	
31 Décembre 2015	1 984

Note 9 – Stocks

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Stock de matières premières	42 268	36 556
Stock d'encours de biens et services	6 080	5 573
Stock de produits	16 641	16 319
Valeur brute	64 990	58 447
Dépréciation stock de matières premières	-5 062	-5 282
Dépréciation stock d'en-cours	-18	
Dépréciation stock de produits	-2 581	-1 553
Dépréciation	-7 661	-6 835
Valeur nette	57 329	51 612

Un montant de 1 783 milliers d'euros de stocks provisionnés a été mis au rebut sur l'exercice.

Note 10 - Créances clients

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Créances clients et comptes rattachés	49 819	45 254
Dépréciation	-307	-483
Dépréciations en %	0,62%	1,07%
Valeur nette	49 512	44 771

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an. La balance âgée clients est présentée en note 17.2.3.

Note 11 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Créances fiscales et sociales	10 182	9 534
Charges constatées d'avance	1 505	629
Autres créances diverses	2 586	3 703
Total autres créances	14 273	13 865

Note 12 - Trésorerie disponible

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	5 005	9 405
Placements à moins de trois mois	34 027	33 638
Disponibilités	39 069	36 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 097	69 117
Trésorerie disponible *	78 106	79 126

* Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est composée des agrégats bilanciaux «trésorerie et équivalents de trésorerie» et «actifs financiers de gestion de trésorerie» (dont la maturité est comprise entre 3 et 12 mois)

Note 13 - Capitaux propres

13.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société s'élève à 50 014 620 euros, composé de 3 280 744 actions d'une valeur nominale de 15,25 €.

13.2 Options de souscription d'actions

Aucun plan de souscription ne court durant l'exercice 2015.

13.3 Résultat par action

(en nombre d'actions)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
Résultat net du Groupe, en euros	15 572 459	17 501 000
Nombre d'actions (moyenne pondérée) en circulation sur la période	3 280 744	3 280 744
Nombre d'actions (moyenne pondérée) de contrôle sur la période		
Nombre d'actions retenues	3 280 744	3 280 744
Résultat par action, en euros	4,54	5,33

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

13.4 Dividende proposé

Le Directoire et le Conseil de Surveillance du 24 mars 2016 ont proposé une distribution de 0,48 euros par action. Cette distribution sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 27 mai 2016.

Note 14 - Provisions

14.1 Evolution des provisions sur l'actif courant

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2014	Dépréciation	Reprises	Change	Variation de péri-mètre	31 Décembre 2015
Provisions créances clients	-483	-84	298	-10	-29	-307
Provisions dépréciation des stocks	-6 835	-624	1 036	-241	-997	-7 661
Total provisions sur l'actif courant	-7 318	-708	1 334	-251	-1 026	-7 968

14.2 Evolution des provisions courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2014	Dotation	Reprise - Utilisée	Reprise - Non utilisée	Ecart de change	Reclassement	Variation de péri-mètre	31 Décembre 2015
Indemnités de fin de carrière	10 326	22		-824		0	709	10 233
Autres provisions non courantes	154	60				17		232
Provisions non courantes	10 480	82		-824		17	709	10 467
Provision pour risques techniques et commerciaux	199	553		-199		4	25	582
Provision pour autres risques	586	35	-35	-161		3		427
Provisions courantes	784	588	-35	-360		7	25	1 009

14.3 Engagements de retraite

Hypothèses retenues pour les indemnités de fin de carrière

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Age de départ à la retraite		
- Né avant 1951	60	60
- Né entre 1951 et 1956	63	63
- Né après 1956	65	65
Taux d'évolution des salaires	2,74%	2,80%
Taux d'actualisation	2,03%	1,70%
Turnover *		
- de 16 à 39 ans	6,17%	6,17%
- de 40 à 49 ans	2,48%	2,48%
- de 50 à 54 ans	0,61%	0,61%
- de 55 à 65 ans	0,00%	0,00%
Taux de charges sociales patronales		
- Cadres	47,13%	47,13%
- Non Cadres	45,74%	45,74%
Table de mortalité		
Homme	TH 00-02	TH 00-02
Femme	TF 00-02	TF 00-02

* Les taux de turnover indiqués sont ceux utilisés dans le cadre de l'estimation de l'engagement Radial SA.

Sensibilité des hypothèses

La provision pour indemnités de fin de carrière serait impactée comme suit par la variation de ces hypothèses :

(en milliers d'euros)	Impact si variation négative	Impact si variation positive
Variation du taux d'actualisation de 0,25 point	312	- 299
Variation du taux d'augmentation des salaires de 0,25 point	298	- 309
Variation du taux de turnover de 20%	193	- 179

Les informations indiquées dans cette note concernent Radial, Radiall et I.D.M.M. La seule autre filiale du Groupe pour laquelle il existe un engagement IFC significatif est la société Van-System Srl. Cet engagement sera revu dans le cadre de l'évaluation du PPA sur l'exercice 2016. Les modalités de départ sont considérées à l'initiative du salarié dans la totalité des cas.

Concernant le taux de turnover, afin d'anticiper le recul progressif de l'âge de départ en retraite, une différenciation est retenue en fonction de la tranche d'âge du salarié selon la génération, plutôt que de retenir un âge de départ moyen.

Le taux de turnover moyen ressort à 3,1% et est cohérent avec le taux réel moyen constaté sur les sept derniers exercices.

Coût des services rendus

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coût des services rendus à l'ouverture	10 328	7 885
Coût des services rendus de l'exercice	-127	410
Prestations versées au cours de l'exercice	-422	-335
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice	-435	2 139
Coût financier de l'exercice	162	243
Total	9 406	10 326

Actif de couverture

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas d'actif de couverture.

Note 15 – Emprunts et autres passifs financiers

31 Décembre 2015 (en milliers d'euros)	moins d'1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Avances remboursables	72	500	112	679
Emprunts obligataires				
Autres dettes financières	2 455	12 749		12 749
Contrats de location/financement	1 217	4 220	2 650	7 000
Total	3 954	17 534	2 762	24 250
Dettes en EUR	3 927	17 534	2 752	24 213
Dettes en USD				
Dettes en autres devises				
Total	3 927	17 534	2 752	24 213

31 Décembre 2014 (en milliers d'euros)	Courant		Non courant		Total
	moins d'1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Avances remboursables	15	545	108	734	
Emprunts obligataires					
Autres dettes financières	232	5 870		6 102	
Contrats de location/financement	501	2 917	2 087	5 505	
Total	1 158	9 332	2 295	12 785	
Dettes en EUR	1 158	9 332	2 283	12 773	
Dettes en USD					
Dettes en autres devises					
Total	1 158	9 332	2 283	12 773	

Note 16 - Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
Avances et acomptes reçus	845	1 120
Dettes fiscales et sociales	31 089	30 299
Fournisseurs d'immobilisations	924	677
Instruments financiers dérivés	501	1 779
Dettes diverses	288	454
Comptes de régularisation	955	750
Total autres dettes	34 587	35 078

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices ».

Note 17 - Instruments financiers et gestion des risques financiers

17.1. Juste valeur des instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur par catégorie d'instruments financiers

En milliers d'euros	Niveau	31 décembre 2015		31 décembre 2014 *	
		Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Actifs					
Autres immobilisations financières	N/A	1 983	1 983	1 763	1 763
Créances clients et autres créances courantes	N/A	49 111	49 111	44 776	44 776
Instruments financiers dérivés actifs	Niveau 2				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Niveau 1	78 034	78 034	79 092	79 092
Total		129 128	129 128	125 632	125 632
Passifs					
Dettes financières	N/A	16 343	16 343	13 305	13 305
Instruments financiers dérivés passifs	Niveau 2	501	501	1 779	1 779
Total		16 844	16 844	15 084	15 084

Niveaux des instruments financiers à la juste valeur

Les tableaux présentent la méthode de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur, selon les 3 niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1,
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Les actifs et passifs financiers valorisés au coût amorti sont marqués par le signe identifié par « N/A » dans le tableau ci-dessus.

17.2 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, Radiall est exposée à une grande variété de risques financiers. Les risques principaux sont le risque de change, le risque de crédit et dans une moindre mesure le risque de taux. Les risques de change et de taux d'intérêt sont gérés de manière centrale par le Groupe.

Les activités de financement à court terme et à long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'un accord préalable du Directoire et du Conseil de surveillance.

Pour gérer et réduire son exposition aux risques de variations des taux d'intérêt et des cours de change, Radiall utilise divers instruments financiers dérivés. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et ceux qui pourraient caractériser une position spéculative sont interdits.

Toutes les transactions financières réalisées par le Groupe sont contractées uniquement avec des partenaires disposant d'une notation de premier rang, reçue d'une agence spécialisée.

Le Groupe applique une comptabilisation de couverture sur les instruments financiers couvrant les risques majeurs sur les taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, le Groupe a également appliqué une comptabilisation de couverture couvrant les risques de change.

17.2.1 Valeur des instruments financiers dérivés au bilan

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	0	-384	0	-664
Gestion du risque de change	0	-117	0	-1 115
Instruments financiers dérivés	0	-501	0	-1 779

17.2.2 Gestion du risque de change

L'exposition au risque de change provient essentiellement des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Sensibilité aux fluctuations des taux de change

Sur la base d'une baisse de 10% de l'ensemble des devises face à l'Euro, les impacts sur les ventes du Groupe et sur les capitaux propres (écart de conversion) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Une hausse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé.

(en milliers d'euros)	2015
Chiffre d'affaires	-18 343
Impact sur les capitaux propres (écarts de conversion)	-7 664

Instruments de couvertures mis en place

Au 31 décembre 2015, les montants cumulés des instruments en dollars étaient de 31 575 milliers de Dollar US, à convertir par échéances mensuelles échelonnées de janvier à juin 2016 selon des taux de conversion US Dollar/Euro de 1,0170 à 1,2000 ; et des barrières désactivantes à partir d'un écart cumulé maximal de 15 Centimes d'US Dollar.

	Nominal (en milliers de euros)	Juste valeur - Cash Flow Hedge (en milliers d'euros)	Juste valeur - Trading (en milliers d'euros)
Termes (vendeur USD)	1 000		-1
Options (tunnel à prime nulle) (vendeur USD)	14 000	105	-129
Produit à barrière désactivante (vendeur USD)	16 575		-52
Total	31 575	105	-222

La variation de juste valeur sur la valeur intrinsèque présentée en « Cash Flow Hedge » entre 2015 pour 105 K€, et 2014 pour -537 K€, est enregistrée en résultat global pour 642 K€. La variation de juste valeur sur la valeur temps des couvertures « Cash Flow Hedge » et sur les couvertures classifiées « Trading » entre 2015 pour -222 K€, et 2014 pour -578 K€, est enregistrée en résultat financier pour 356 K€.

Exposition financière

La politique générale du Groupe consiste à ce que ses filiales achètent, vendent, empruntent et investissent principalement dans la même devise que leur devise fonctionnelle, afin de réduire leur exposition financière aux fluctuations des taux de change.

17.2.3 Gestion du risque de crédit

Le risque sur les crédits clients est géré par le service de *Crédit Management* qui s'assure du respect des procédures du recouvrement des créances et coordonne les limites de crédit pour les clients internationaux. Pour la plupart des entités européennes et asiatiques, une assurance-crédit a été souscrite.

Balance âgée des créances clients nettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2014
Non échus	44 529	40 925
Echus :		
- depuis 30 jours	3 859	3 639
- depuis 31 à 60 jours	725	304
- depuis 61 à 90 jours	309	-3
- depuis 91 à 180 jours	89	-94
Total	49 512	44 771

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'autre actif financier non déprécié et impayé significatif.

17.2.4 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement. Afin de réduire ce risque, le Groupe utilise des contrats d'échange de taux d'intérêts (*swaps*).

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

Au 31 décembre 2015, la dette financière à taux variable correspond principalement à la ligne de crédit de 5 millions d'euros contractée en 2012 dont le taux d'intérêt est basé sur l'Euribor 3 mois, laquelle a fait l'objet d'une couverture à taux fixe contre taux variable jusqu'à la date de son remboursement.

Les créances et dettes à court terme ne sont pas exposées au risque de taux d'intérêt.

Dans le cadre de sa politique de couverture contre l'exposition au risque de taux, Radiall a mis en place les opérations suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéance	Taux fixe	Nominal	Valeur de marché
Swap de taux: Variable / Fixe (sur ligne de crédit)	Juillet 2016	1,565%	10 000	-228
Swap de taux: Variable / Fixe (sur contrat de crédit-bail)	Septembre 2022	3,25%	1 588	-156

17.2.5 Gestion des risques de liquidité et sur la structure du capital

Le Groupe cherche à réduire au maximum les risques liés à sa structure financière. Il favorise, chaque fois que cela est possible, l'autofinancement de son développement et ne recourt à l'endettement que lorsque cela est strictement nécessaire. Les objectifs et politiques de gestion financière sont demeurés identiques depuis de nombreux exercices.

Note 18 - Impôts sur les résultats

18.1 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
France	-2 439	-1 336
Etranger	-10 351	-10 080
Impôts exigibles	-12 790	-11 416
France	259	1 533
Etranger	3	299
Impôts différés	261	1 833
Produit (ou charge) d'impôt	-12 529	-9 583

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices ».

Le taux d'impôt effectif du Groupe s'est accru de 21,4% au 31 décembre 2014 à 30,0% au 31 décembre 2015.

18.2 Réconciliation entre l'imposition théorique et l'imposition effective

Les éléments de réconciliation sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
Résultat avant impôt	41 728	44 701
Impôt théorique aux taux applicables dans chaque pays	-11 478	-12 482
Impôt des sociétés mises en équivalence	-588	35
Variation des impôts différés reconnus sur déficits reportables	1 150	1 774
Effet des consommations de déficits reportables non reconnus antérieurement		1 094
Impôt des charges non déductibles et des revenus non taxables	-1 424	-1 080
Impôt différés non constatés sur les déficits de la période	-38	-6
Crédit d'impôt recherche	593	489
Crédit d'impôt compétitivité emploi	488	485
Autres crédits d'impôt	7	21
Impôts sans base (**)	-1 290	51
Contribution additionnelle	-183	-111
Taxation à taux réduits	147	61
Autres	87	87
Total	-12 628	-9 683

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

18.3 Position nette des impôts différés

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
Impôts différés actifs	4 584	3 651
Impôts différés passifs	-5 243	-4 138
Impôts différés nets	-679	-487

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

18.4 Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
Effet des reports déductibles	4 759	4 523
Effet fiscal des différences temporales liées aux :		
- Autres actifs non courants	-9 113	-9 254
- Stocks	2 027	1 416
- Autres actifs courants	157	1 190
- Provision pour risques	3 828	4 101
- Autres dettes	843	674
- Autres	4	-41
Impact fiscal des différences temporales	-2 253	-1 914
Impôts différés actifs (passifs) bruts	2 506	2 610
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	-3 185	-3 097
Impôts différés nets	-679	-487

* Les retraitements (qui concernent l'application de l'interprétation IFRIC21) sont expliqués dans le paragraphe « Comparabilité des exercices »

Les impôts différés actifs non reconnus concernent essentiellement les déficits du groupe d'intégration fiscale en France. Les impôts différés sur déficits sont reportables sans limitation de durée. Les impôts différés sur actifs non courants sont composés pour l'essentiel des impôts différés sur amortissements dérogatoires de Radiall SA et de IDMM, et des impôts différés reconnus sur les actifs incorporels de la société Radiall USA.

18.5 Détail de l'impôt courant à l'actif du bilan

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Créance d'IS (acomptes et crédits d'impôts)	8 606	6 738
Total à l'actif du bilan	8 606	6 738
Dettes d'IS	-1 256	-344
Total au passif du bilan	-1 256	-344

Note 19 - Effectifs et frais de personnel

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014*
Personnel extérieur	18 189	17 295
Salaires	58 145	53 307
Charges sur salaire	32 997	34 382
Total	109 332	104 983
France	73 771	74 094
International	35 561	30 889
Total	109 332	104 983

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit de CICE de 1 465 K€ a été déduit des charges de personnel. A titre d'information le CICE était de 1 462 K€ sur l'exercice 2014.

(effectifs moyens)	2015		2014	
	interne	externe	interne	externe
France	1 194	202	1 072	301
International	604	916	412	1 174
Total	1 797	1 118	1 485	1 475

Note 20 - Frais de recherche et de développement

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Frais non activés	21 295	19 232
Amortissement des frais de développement activés		
Total des dépenses engagées	21 295	19 232

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Résultat de change	283	313
Résultat de cession d'actif	-110	-332
Subvention	1 006	631
Autres produits et charges	-1 307	551
Total	-123	1 162

Note 22 - Dépréciation de l'actif non courant

Le montant des dépréciations de l'actif non courant ne concerne que les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 23 - Dépréciation de l'actif courant et dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Dépréciation de stock	-1 371	-2 232
Dépréciation actifs courants	-36	56
Provisions pour risques	-227	-321
Total	-1 634	-2 497

Sur l'exercice 2015, les dotations pour dépréciations des stocks ont été effectuées principalement sur les sociétés Radiall SA et I.D.M.M.

Note 24 - Charges et produits non courants

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Dépréciation des écarts d'acquisition	-586	-671
VNC des immobilisations cédées		-768
Produit de cession sur immobilisation		888
Total	-586	-761

Les autres charges non courantes concernent une dépréciation de l'écart d'acquisition de Radiall India pour 586 K€.

Note 25 - Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Gain de change sur financement intragroupe et avoirs bancaires	529	212
Gain sur instruments financiers	516	0
Autres produits financiers	39	10
Total des autres produits financiers	1 079	224
Perte de change sur financement intragroupe et avoirs bancaires	-1 210	-651
Charge sur instruments financiers	-1 801	-696
Autres charges financières	0	-47
Total des autres charges financières	-3 011	-1 426
Total	-1 932	-1 202

Note 26 - Rémunération des auditeurs

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 509 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 431 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Note 27 - Engagements hors bilan

Les engagements correspondant à la gestion des risques de change et de taux sont décrits dans la note 16 relative aux instruments financiers.

27.1 Engagements relatifs aux lignes de crédit confirmées non utilisées

Au 31 décembre 2015, le Groupe a la possibilité, au titre d'un contrat de prêt conclu en juillet 2011, de tirer un montant de 76,6 millions d'euros, dont 19,6 millions d'euros en crédit revolving, et 57 millions d'euros destinés principalement à des opérations spécifiques, notamment de croissance.

Respect des covenants au 31 décembre 2015 :

Sur la base des comptes consolidés du Groupe Hodiall au 31 décembre 2015, les ratios prévus dans le cadre de la Convention de Financement sont respectés.

27.2 Engagements relatifs aux contrats de location financement

(en milliers d'euros)		31 déc. 2015	31 déc. 2014
Immobilier	Echéance		
	↔ 1 an	326	315
	Entre 1 et 5 ans	1 456	1 393
	A plus de 5 ans	2 676	3 065
	Total	4 458	4 773
Autres immobilisations	Echéance		
	↔ 1 an	1 051	492
	Entre 1 et 5 ans	2 867	1 587
	A plus de 5 ans		
	Total	3 918	2 079

27.3 Engagements relatifs aux contrats de location simple

(en milliers d'euros)		31 déc. 2015	31 déc. 2014
Immobilier	Echéance ↔ 1 an	2 779	2 071
	Entre 1 et 5 ans	5 520	3 956
	A plus de 5 ans	-	236
	Total	8 299	6 263
Autres immobilisations	Echéance ↔ 1 an	338	313
	Entre 1 et 5 ans	431	707
	A plus de 5 ans	98	0
	Total	867	1 020

Le principal contrat de location concerne Radiall USA, qui a mis en place un contrat de bail en novembre 2008 concernant l'extension des locaux du site d'Obregon au Mexique, conclu entre les sociétés IMMOBILIARIA TRENTO, SA DE CV et SONORA S. PLAN, SA DE CV.

La durée du bail est de 10 ans et prévoit, d'une part, la possibilité de sortir du contrat à l'issue de la cinquième année moyennant dédit et, d'autre part, la possibilité d'acquiescer lesdits locaux à l'échéance du contrat ou encore, de poursuivre le bail pour une période additionnelle de 10 ans.

Dans le cadre de ce bail, Radiall USA, accompagnée par sa société mère Radiall America Inc., a consenti une garantie au bailleur IMMOBILIARIA TRENTO, SA DE CV, afin de garantir les engagements pris par la société SONORA S. PLAN, SA DE CV au titre de ce bail concernant les locaux que la société occupe exclusivement.

27.4 Engagement relatif à l'option de vente de la société Malucemi

Les actionnaires des deux sociétés Van-System acquises par Radiall, actionnaires également à 100% de la société immobilière Malucemi propriétaire du site industriel de Van-System à Baranzate, détiennent, selon les termes de l'acquisition des 2 sociétés par Radiall, une option de vente de la société Malucemi à Radiall exerçable à fin janvier 2017. L'exercice de l'option restant incertain au 31.12.2015, et le prix de vente étant proche des conditions de marché, cette option, considérée comme un engagement hors bilan, n'a pas fait l'objet de comptabilisation spécifique dans les comptes arrêtés au 31.12.2015.

Note 28 - Informations relatives aux parties liées

28.1 Notion de partie liée

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées ».

28.2 Société d'investissement Radiall (S.I.R.) et Raydiall

Au 31 décembre 2015, Hodiall détient le capital de Raydiall à hauteur de 28%, et de S.I.R à hauteur de 24%. A ce titre, SIR et Raydiall constituent des parties liées de Hodiall. Il n'existe aucune transaction (hors dividendes) entre HODIALL et ces parties liées au 31 décembre 2015.

28.3 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants

Le Président du Conseil de Surveillance n'a reçu aucune indemnité au cours de l'exercice. Par ailleurs, il n'existe aucun plan de

stocks options en place dans HODIALL. Aucun versement de jetons de présence n'a été effectué au cours de l'exercice 2015.

Rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2015 aux mandataires sociaux par la société Hodiall et sa filiale Radiall SA, société cotée :

Monsieur Pierre GATTAZ : 498 539 euros

Monsieur Guy de ROYER : 280 902 euros

Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 18 février 2016, la société Hodiall a cédé 34 000 titres de la société Radiall SA pour un montant total de 6 630 000 euros.

Le 23 mars 2016 le solde de l'emprunt souscrit en 2015 a été intégralement remboursé pour un montant de 6 240 000 euros.